

Conseil métropolitain du 25 février 2022

La Métropole Européenne de Lille approuve la modernisation du centre de tri d'Halluin

Le Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA) adopté en avril 2021 fera de la MEL un territoire efficace dans la gestion des déchets avec un large panel d'actions. Parmi celles-ci, la loi impose l'extension des consignes de tri à plus de déchets plastiques : barquettes, films plastiques ou encore les pots de yaourt. En application de cette ambition, les élus du Conseil métropolitain actent la modernisation du centre de tri d'Halluin pour un budget prévisionnel de 40 millions d'euros.

« La modernisation de nos deux centres de tri constitue une étape essentielle, afin de pouvoir harmoniser les consignes de tri. À terme, l'objectif sera de recycler les deux tiers de nos poubelles, précise Damien Castelain, Président de la MEL. L'aménagement de ces équipements s'inscrit dans la volonté de faire de la Métropole Européenne de Lille un acteur du monde de demain, résolument tourné vers une économie circulaire et une gestion exemplaire de nos déchets ».

Cette nouvelle étape s'inscrit en application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite AGEC, visant à trier tous les plastiques séparément à l'horizon 2022. Les centres de tri de la MEL doivent pouvoir séparer de nouvelles résines plastiques et permettre d'étendre le geste de tri des métropolitaines et métropolitains aux pots de yaourts, aux films et aux barquettes.

Modernisation et adaptation des équipements industriels de tri

Les travaux du centre d'Halluin se feront entre 2024 et 2025, après ceux du centre de Lille-Loos programmés cette année et en 2023 pour environ 20 M€. Le centre d'Halluin sera reconstruit à neuf avec un nouveau processus de tri au service de l'environnement.

À noter que les chantiers des deux centres se feront successivement afin que le tri puisse continuer à se faire sur le territoire. La MEL gardera la capacité de traiter ces déchets recyclables tout en modernisant considérablement ses outils. Le site en travaux servira de centre de transferts pour éviter d'accroître le nombre de camions sur les routes.

À PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](https://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL_Lille](https://twitter.com/MEL_Lille)

 [@metropolelille](https://www.facebook.com/metropolelille)

CONTACTS PRESSE

Clémence TESSON

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 22 76

+33 (0)6 30 46 23 35

Agathe LAVALÉE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17